



Frais agence acquisition terrain

Par **ectd**, le **26/11/2007** à **17:40**

Bonjour, rnil y a plus d'un an nous avons contactés une agence immobilière afin d'acquérir un terrain en vue d'une construction. L'agence nous fait signer une lettre nous liant à elle sur ce terrain avant la visite de celui-ci. Mais après vérification auprès du propriétaire il n'était plus disponible, il restait celui juste à côté. Nous avons signés en date du 22 novembre 2006 une première lette d'option d'achat pour ce terrain et établissons un chèque de 4000€ encaissable le jour de la signature de la vente qui devait selon l'agence avoir lieu au plus tard le 31 janvier 2007. Les mois passent et aucunes nouvelles, et lorsqu'on demande à l'agence des détails ils nous demandent de nous rapprocher auprès notaire. Puis la date du 31 janvier 2007 étant largement dépassée l'agence nous recontacte en nous demandant de signer une nouvelle lettre d'option d'achat sur ce terrain en anti-datant celle-ci (2 décembre 2006) sous prétexte de faire une continuité avec la première. La seconde lettre d'option d'achat est valable jusqu'au 31 juillet 2007. Et toujours aucunes informations venant de l'agence, nous décidons de prendre rendez-vous directement avec le notaire qui nous explique tout (succession héritage, viabilisation, etc...). Bref le les mois passent et voilà que nous sommes sur le point de signer l'acte de vente vers le 10 décembre 2007. Nous sommes le 26 novembre et l'agence immobilière vient de se réveiller et nous demande de se rencontrer afin de nous donner des informations sur l'avancement de notre dossier mais elles nous sont déjà familières car nous avons contactés les bonnes personnes. rnPeut-on casser cette lettre d'option d'achat qui n'est plus valable et passer directement avec le notaire pour la vente. Le chèque de 4000€ n'est plus valable car la date est du 22/11/06. Que peut-on faire? merci.